



Colissimo emballage

REMISE CONTRE SIGNATURE

FRANCE MÉTROPOLITAINE

Veuillez utiliser un stylo à bille et appuyer fortement pour écrire les adresses.

Expéditeur

M<sup>lle</sup> Labouie au che  
2 me de La Fayette  
11 Poste restante  
31650 ST Orens

Destinataire

M<sup>lle</sup> Fathienne POUR  
Porteur de lettres d'induction  
TRAVAIL de la Gare de  
Bureau de Paris (16<sup>e</sup> arr<sup>t</sup>)  
75000 PARIS

Format (en clair)



Les conditions spécifiques de vente et d'utilisation sont indiquées au verso de cette preuve de dépôt.

TAD

500 €	1000 €	1500 €
Assurance optionnelle		



N° colis : 8D 0112 813503 2

PREUVE DE DÉPÔT

www.laposte.fr/colissimo



Monsieur LABORIE André  
N°2 rue de la Forge  
(Courrier transfert poste restante)  
31650 Saint Orens.  
**Tel** : 06-14-29-21-74

le 19 février 2009

*Doubt*  
*Labrie*  
*Service de*  
*off.:*  
*01.44.32 61.82*

Madame Fabienne POUX  
Doyen des juges d'instruction  
Tribunal de Grande Instance de PARIS  
75000 PARIS

**Lettre recommandée avec AR :**

**Dossier N° 08/656** avec constitution de partie civile pour crime à mon encontre et à ma famille par une détention arbitraire pour nous détourner notre propriété et de ses conséquences ainsi que de toutes les procédures dont obstacles.

Madame,

Vous venez de me communiquer un courrier du 3 février 2009, reçu en lettre simple le 18 février 2009.

- Je reste très surpris de son contenu.

Je vous rappelle que j'ai porté plainte à de nombreuses reprises quand j'étais en prison à de nombreuses autorités, procureur de la république, doyen des juge d'instruction et autres.

Sur ces différentes plaintes que je vous joins au dossier, qui ont toutes été rejetées ou restées sous silence sans réponse.

Ces différents rejets ont été effectués par les autorités Toulousaines qui ont participé à ma détention arbitraire et qui ont participé au détournement de notre propriété.

Après ces différentes plaintes déposées et ci jointes pendant ma détention arbitraire, le juge d'instruction au T.G.I de Paris a été saisi par plusieurs plaintes avec constitution de partie civile et pour les mêmes faits : **( crime )** par détention arbitraire, atteinte à ma liberté

individuelle, détournement de notre propriété par faux et usage de faux, violation des droits de la défense et autres repris dans votre saisine avec constitution de partie civile.

- Plainte en du 9 août 2007, restée sans réponse de vos services : **Lettre recommandée : N° RA 300658113 FR. et pour détention arbitraire, atteinte à ma liberté individuelle.**
- Plainte en date du 4 février 2008, restée sans réponse de vos services : **Lettre recommandée avec AR : N° 1A 005 078 8716 6.**
- Plainte en date du 2 juillet 2008, restée sans réponse de vos services : **Lettre recommandée avec AR : N° 1A 017 514 5881 2.**
- Plainte en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, restée sans réponse de vos services : **Lettre recommandée N° 1A 022 239 2832-1**

**A ce jour, je suis très surpris de votre courrier et du retard de cette instruction.**

Je vous informe qu'une plainte pour crime déposée devant le doyen des juges d'instruction il n'est pas au préalable nécessaire de saisir le Procureur de la République.

Si vous me dite le contraire cela est fait!!.

Les autorités ont été saisie au cours de ma détention arbitraire sans quelles interviennent sur ces différentes plaintes régulièrement déposées et restées sans réponse.

Je tenais à faire l'observation suivante qu'en matière de procédure criminelle, la consignation d'existe pas.

- **Les victimes « *atteintes volontaires à la vie ou à l'intégrité de la personne* » ainsi que leurs ayants droit bénéficient d'une aide juridictionnelle automatique : elle sont dispensées de joindre à leur demandes d'aide juridictionnelle certains documents (conditions de ressources, nationalité, situation familiale).**

Pour satisfaire à votre demande, je vous fournis :

- De nombreuses plaintes restées sans réponse.
- Les justificatifs de voies de recours toujours non entendues.
- Différents document de procédure concernant ma détention arbitraire.
- Les différents obstacles et saisine des autorités au détournement de notre propriété.
- Différentes conclusions dans des procès civils que j'ai diligenté expliquant le déroulement de la spoliation de notre propriété et de ses conséquences, rencontrant à ce jour de grandes difficultés à me faire entendre devant la juridiction Toulousaine, cette dernière se refusant de reconnaître les faits.

Que les différentes plaintes dont la première ou je me suis désisté à votre demande pour irrégularité de procédure selon vous.

Par contre je suis très surpris que la plainte déposée le 4 février 2008 pour crime, qu'à ce jour elle ne soit pas encore instruite.

Il n'est pas question que je me désiste de cette plainte avec tous les éléments de preuves existants et de tous les éléments de preuves complémentaires que je peux vous apporter à votre convenance.

Je vous prie en conséquence d'instruire au plus vite cette plainte pour crime dont je suis victime et obtenir réparation des différents préjudices subis.

Je reste à la disposition de vos services, de la justice pour vous apporter toutes explications et preuves supplémentaires que vous solliciterez au cours de votre instruction.

Je vous informe que je maintiens la plainte pour crime à l'encontre de ses auteurs avec constitution de partie civile.

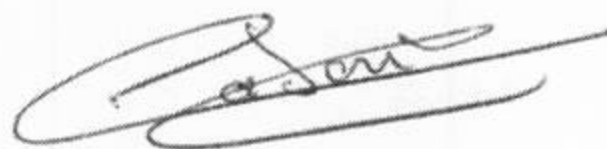
Mais dès à présent je vous informe qu'un dossier est pendant devant la cour européenne des droits de l'homme, et je dois informer des différents obstacles rencontrés sur le territoire français pour que ma cause soit entendue équitablement, j'en informe Monsieur SARKOZI Président de la République ainsi que le Ministre de la Justice.

Je vous rappelle que c'est une affaire criminelle dont les auteurs sont connus dans la plainte, que vous êtes en droit et obligation d'instruire.

Je vous fournis que j'ai droit à l'aide juridictionnelle, bien qu'au cours d'une procédure criminelle je n'ai pas en m'en justifier. (*ci-joint dernière décision d'aide juridictionnelle*).

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire Madame le doyen des juges d'instruction à ma parfaite considération et à mes respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André



**Pièces jointes :**

- Dossier
- Votre courrier du 3 février 2009